

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal

Séance du 22 avril 2024 – 19h00

Date de convocation : 13/04/2024

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 23

Quorum : 14

ORDRE DU JOUR :

1. Contractualisation d'un prêt avec la Caisse des dépôts et consignations

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Eric PANNAUD, maire.

Présents : PANNAUD Éric, maire, FOURRÉ Jean-Luc, GRELET Annie, GRAVELLE Jean-Luc, FIAUD Marie Annick, GIRARD Jean-Paul, BERTOT Jacques, adjoints ; PISSIER Gérard, MONTALESCOT Eveline, SIAUDEAU Michel, CANUS Daniel, CALVO Dominique, GAUDIN Christine, MACHEFERT VERDON Graziella, FOURNALES Sandrine, TREFFANDIER Nathalie, LE MENI Nadège, GIRAUDEAU Samuel, GUÉRIN Florian conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : TUFFET Francine pouvoir à MACHEFERT VERDON Graziella, CARTON Jean-Pierre pouvoir GRAVELLE Jean-Luc, WATTEBLED Stéphane pouvoir à TREFFANDIER Nathalie, DAVID Claudia pouvoir à FIAUD Marie Annick.

Excusés : ALIGANT Sylvie, BOTON Monique, MORAUD Laurent, LATOUCHE Céline.

Secrétaire de séance : GRAVELLE Jean-Luc.

01 – Contractualisation d'un prêt avec la Caisse des dépôts et consignations (N°022)

A la suite de la demande de la Caisse des dépôts et consignations, il est proposé au conseil municipal de modifier l'intitulé et le contenu de la délibération n°2023/07/053 qui mentionnait en objet « contractualisation d'un prêt avec Banque de Territoire – construction d'un groupe scolaire » par « contractualisation d'un prêt avec **Caisse des Dépôts et consignations** – construction d'un groupe scolaire »

Les modalités de ce prêt sont :

Ligne du Prêt : PSPL Prêt Relance Verte

Montant : 3 000 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 0 mois

Durée d'amortissement : 40 ans

Dont différé d'amortissement : 0 ans

Périodicité des échéances : Annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,4 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Déduit

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la modification de l'intitulé et du contenu de la délibération n°2023/07/053 afin d'autoriser la contractualisation d'un prêt auprès de **la Caisse des dépôts et consignations** suivant les modalités ci-dessus.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt réglant les conditions et la demande de réalisation des fonds.

Fin de séance à 20h00

Le secrétaire de séance

Jean-Luc GRAVELLE

Le Maire	Le secrétaire de séance